

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTÈRE DU TRAVAIL ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GÉNÉRALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

DECRET N° 03/956 du 3.12.83
/MTPS.DGTFP.DFP.

Portant intégration et nomination de
Mademoiselle MAGANGA Colette dans les
cadres de la catégorie A hiérarchie I
des Services Administratifs et Finan-
ciers - SAF (Administration Générale).

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU
GOUVERNEMENT

(/ISLS :

- (/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi 25/80 du 13.11.80 portant amendement de
l'article 47 de la Constitution du 8.7.79 ;
(/u la loi 15/62 du 3.2.62 portant statut général des
fonctionnaires de la République Populaire du Congo ;
(/u l'arrêté 2087/FP du 21.6.58 fixant le règlement
sur la solde des fonctionnaires ;
(/u le décret 62/130/MF du 9.5.62 fixant le régime
des rémunérations des fonctionnaires ;
(/u le décret 62/195/FP du 5.7.62 fixant la hiéran-
chisation des diverses catégories des cadres ;
(/u le décret 62/197/FP du 5.7.62 fixant les catégo-
ries et hiérarchies des cadres créées par loi 15/62 du
3.2.62 portant statut général des fonctionnaires ;
(/u le décret 62/198/FP du 5.7.62 relatif à la nomi-
nation et à la révocation des fonctionnaires des cadres de
l'Etat ;
(/u le décret 62/426 du 29.12.62 fixant le statut
commun des cadres de la catégorie A des SAF ;
(/u le décret 63/81/FP-BE du 26.3.63 fixant les
conditions dans lesquelles sont effectués des stages
probatoires que doivent subir les fonctionnaires stagiaires
notamment en ses articles 7 et 8 ;
(/u le décret 67/50/FP-BE du 24.2.74 réglementant la
prise d'effet du point de vue de la solde des actes règle-
mentaires relatifs aux nominations, intégrations, reconsti-
tutions de carrière et reclassements notamment en son
article 1er paragraphe 2 ;
(/u le décret 70/470 du 31.12.74 abrogeant et
remplaçant les dispositions du décret 62/196/FP du 5.7.62
fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;
(/u le décret 79/154 du 4.4.79 portant nomination
du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
(/u le décret 80/644 du 28.12.80 portant nomination
des Membres du Conseil des Ministres ;
(/u le rectificatif 81/016 du 26.01.81 au décret
80/644 du 28.12.80 portant nomination des Membres du Conseil
des Ministres ;
(/u le décret 81/017 du 26.01.81 relatif aux intérim
des Membres du Gouvernement ;
(/u le décret 83/320 du 3.5.83 portant nomination
d'un Membre du Conseil des Ministres ;
(/u la lettre 3253/MEN.DGCOC.DOB du 30.7.83 du
Directeur de l'Orientation et des Bourses transmettant le
dossier de l'intéressée ;

D.G.B.

D.C.F.

DECRETE :

48

ARTICLE 1er.- En application des dispositions du décret 62/426 du 29.12.62 susvisé, Mademoiselle MAGANGA Colette, née le 24.09.1955 à Binzialoulou, titulaire du diplôme d'Etudes Supérieures Spécialisées : spécialité : activités Littorales et Maritimes, obtenu à l'Université de Nantes (France), est intégrée dans les cadres de la catégorie A hiérarchie I des Services Administratifs et Financiers - SAF - (Administration Générale) et nommée au grade d'Administrateur des Saf Stagiaire, indice 710.

ARTICLE 2.- L'intéressée est mise à la disposition du Ministère des Transports et de l'Aviation Civile.

ARTICLE 3.- Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressée, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera.

Brazzaville, le 3 DECEMBRE 1983

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement

Le Ministre des Transports
et de l'Aviation Civile,

- Hilaire MOUNTHAULT. -

Le Ministre du Travail et de la
Prévoyance Sociale

- Bernard COMBO MATSIONA. -

- Colonel Louis SYLVAIN - GOMA. -

Le Ministre des Finances,

- Itihi Ossetoumba LEKOUNDZOU. -

AMPLIATIONS :

- JORPC. 1
- DGTFP/DFP. 3
- D.C.G. 3
- DFP/BST. 2
- D.C.F. 1
- M.T.M.C. 2
- INTERESSEE. 1
- DOSSIER. 3
- SGCE/BC. 2